

## PREPARATION AU CONCOURS

## AGREGATION DE MUSIQUE session 2024

PRESENTATION DE L'OFFRE DE FORMATION 2023 / 2024

(MAJ 03/07/2023 – impression recto-verso)

**Réunion de rentrée et début des enseignements le mercredi 6 septembre 2023 à 13h,  
INSPE site d'Aix-en-Provence, salle E002**



## La préparation à l'agrégation de musique à Aix-Marseille Université

Le concours d'agrégation a été créé en 1766. Ce concours de haut niveau, très sélectif, est aujourd'hui organisé pour le recrutement de professeurs désignés couramment comme « agrégés » ou parfois comme « agrégés de l'Université ».

Au sein de la Faculté Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines (ALLSH) le département Arts assure la préparation aux épreuves écrites et orales de l'agrégation de musique.

L'INSPE d'Aix-Marseille, de son côté, assure une formation à l'agrégation interne de musique, dans le cadre de la formation continue des enseignants de l'enseignement secondaire.

Soucieux de proposer une formation solide et efficace pour tous les agrégatifs en musique, la faculté ALLSH et l'INSPE mutualisent leurs enseignements afin de proposer un cursus de préparation au concours comportant près de 300 heures d'enseignement.

Les cours ont lieu toute l'année le mercredi après-midi (13h00-19h00) et le samedi (en général le matin), pour que les candidats exerçant déjà dans l'enseignement secondaire puissent y participer.

La formation est proposée en présentiel. Toutefois, et afin de faciliter le suivi de la formation aux étudiants éloignés d'Aix-en-Provence, un certain nombre d'enseignements, ayant lieu le samedi – particulièrement ceux ayant trait au programme limitatif, sont effectués en distanciel.

L'inscription doit être faite auprès du service de la scolarité de la Faculté ALLSH (voir le site web de la faculté ALLSH) pour tous les candidats suivant la préparation à la formation à l'agrégation externe.

L'inscription au concours se fait via le site du ministère de l'éducation nationale.

Pour passer le concours d'agrégation, outre les conditions générales d'accès à la fonction publique, il faut être titulaire d'un Master 2 (ou équivalent, notamment CAPES) au moment de la publication des résultats d'admissibilité (début mai).

## Contacts

Site Web de la faculté ALLSH :

<https://allsh.univ-amu.fr/>

Service de la Scolarité :

Bureau 6 : lettres et arts

Mail : [allsh-scol-la-etudiants@univ-amu.fr](mailto:allsh-scol-la-etudiants@univ-amu.fr)

Tel. : 04.13.55.30.89

**Aix-Marseille Université**

**29, avenue Robert Schumann**

**13621 Aix-en-Provence Cedex 1**

Responsable de la formation de préparation à l'agrégation externe de musique :

**M. Charles-Henri FOURMENT**

Sur rendez-vous / [charles.fourment@univ-amu.fr](mailto:charles.fourment@univ-amu.fr)

Responsable de la formation de préparation à l'agrégation interne de musique :

**M. Christophe FLOQUET**

Sur rendez-vous / [christophe.floquet@univ-amu.fr](mailto:christophe.floquet@univ-amu.fr)

Equipe enseignante

Gilles CABANES, professeur agrégé

Claire CHAMIYE, professeure agrégée

Christine ESCLAPEZ, professeure des universités

Julien FERRANDO, maître de conférences

Christophe FLOQUET, professeur agrégé

Charles-Henri FOURMENT, professeur agrégé

Philippe Franceschi, enseignant contractuel, chef de chœur

Frédéric ISOLETTA, professeur agrégé

Mayelin PEREZ, professeure agrégée, cheffe de chœur

Vincent TIFFON, professeur des universités

## Organisation de la formation

L'agrégation de Musique sanctionne de solides connaissances musicales et musicologiques, tous genres et périodes confondus. Réussir ce concours dépend particulièrement de la capacité du candidat à fournir un effort soutenu.

L'agrégation externe de musique comporte trois épreuves d'admissibilité et quatre épreuves d'admission ; cet ensemble d'épreuves couvre divers champs spécifiques d'expertise musicale, tant théoriques que pratiques. L'agrégation interne, destinée principalement aux professeurs certifiés d'éducation musicale et chant choral, comporte quant à elle trois épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

Certaines épreuves sont communes aux concours interne et externe de l'agrégation de musique ; c'est pourquoi la formation est établie de façon à permettre une mutualisation des enseignements, mais aussi à favoriser une émulation positive entre tous les candidats. Pour cette raison les cours sont également ouverts aux étudiants inscrits en master II de musicologie, à titre propédeutique.

La plupart des séances de préparation au concours ont lieu en présentiel, tout au long de l'année universitaire, les mercredis après-midi (13h00-19h00) et quelques samedis. Des séances en distanciel, portant notamment sur le programme limitatif, sont programmées en distanciel le samedi matin.

Quelques séances pourront exceptionnellement avoir lieu à d'autres moments de la semaine. Un calendrier indicatif est joint en dernière partie de ce document. Il est susceptible d'ajustements.

Les séances ont lieu :

- Le samedi (matin et après-midi), dans les locaux de la faculté ALLSH ou en distanciel via AMUZOOM (authentification obligatoire réservée aux étudiants inscrits à la formation).
- Le mercredi 13h00-19h à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE, 2 av. Jules Isaac Aix-en-Provence).

Par ailleurs, certaines épreuves sont en liens directs avec des enseignements délivrés dans les cursus de licence Musicologie ; ces enseignements sont ouverts aux agrégatifs, de façon à permettre une éventuelle remise à niveau. Pensez à consulter les plaquettes de présentation de ces formations disponibles sur le site <https://allsh.univ-amu.fr/formations>.

***ATTENTION : l'inscription à la préparation au concours est indépendante de l'inscription effective au concours. L'inscription à la formation se fait au service de la scolarité de l'UFR ALLSH ; les inscriptions aux concours de la session 2024 se font par Internet ([education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)) au mois de septembre.***

Le cursus est établi en fonction des échéances des concours : les épreuves d'admissibilité pour le concours interne ont lieu à la fin du mois janvier, celles du concours externe ont lieu dans le courant du mois de mars. La première partie de l'année est très majoritairement centrée sur la préparation à ces épreuves d'admissibilité ; des séances sont également dévolues à la direction chorale, pratique évaluée au moment des épreuves d'admission, et qui demande une préparation au long cours.

## Épreuves de l'agrégation section musique à compter de la session 2018 du concours

(Cf. Arrêté du 30 mars 2017 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation)

### Coefficients des épreuves en fonction des concours

Épreuves	Coef. Agrég interne	Coef. Agrég externe
Épreuve technique : notation d'éléments musicaux à partir de corpus musicaux enregistrés		1
Dissertation	3	1
Commentaire d'écoute écrit	3	
Écriture pour une formation donnée à partir d'une ligne mélodique d'environ trente mesures		1
Épreuve d'arrangement	3	
Sous-total épreuves d'admissibilité	9	3
Leçon devant le jury	5	1
Direction de chœur	5	1
Épreuve de pratique instrumentale et vocale		1
Commentaire d'écoute oral		1
Sous-total épreuves d'admission	10	4

## Épreuves d'admissibilité

Les épreuves d'admissibilité se déroulent généralement au Service inter académique des examens et concours (SIEC) d'Île de France, 7 rue Ernest Renan 94110 ARCUEIL (ligne B du RER Station Laplace).

- concours interne : fin du mois de janvier
- concours externe : fin février à mi-mars

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire. Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévus pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Le jury tient compte dans la notation des épreuves de la maîtrise écrite et orale de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).

### 📌 Épreuve technique : notation d'éléments musicaux à partir de corpus musicaux enregistrés (agrég externe)

#### • **Durée totale de l'épreuve : 1 heure 45 maximum**

« Pour chaque extrait, le sujet précise les éléments à noter, qu'ils soient de nature mélodique, rythmique, harmonique ou qu'ils relèvent d'autres paramètres remarquables. Le diapason mécanique est autorisé. L'épreuve prend fin à l'expiration d'un délai de dix minutes suivant la dernière audition du dernier fragment. »

#### **Enseignements**

Enseignant : Charles-Henri FOURMENT – 30 heures d'enseignement réparties en 15 séances de 2 heures, de septembre à mars.

## Dissertation (agrég externe et interne)

### • **Durée : 6 heures (agrég externe), 4 heures (agrég interne)**

« L'épreuve permet d'apprécier les capacités du candidat à solliciter ses connaissances sur la musique en rapport avec l'histoire des arts, des idées et des sociétés. Un programme de trois questions est publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale. L'une d'entre elles [commune aux concours interne et externe] porte sur la musique et les arts à travers des périodes historiques et des modes d'expression musicale différents. Les deux autres sont centrées chacune sur une période historique, un courant esthétique, une forme, un genre ou un auteur. »

### **CORPUS 1 : La danse inspiratrice de compositions musicales**

À toutes les époques, les danses à la mode dans les sociétés occidentales ont exercé une influence sur les compositions vocales ou instrumentales conçues ou non comme des œuvres « à danser ». Certaines caractéristiques de telle ou telle danse — formes, carrures, rythmes et accentuations, tempi contrastés, caractères expressifs, basses obstinées, choix dans l'instrumentation, etc. — ont été des sources d'inspiration voire de renouvellement du langage musical savant.

Ainsi, bien au-delà du répertoire des ballets, les empreintes de la danse jalonnent l'histoire de la musique occidentale : des virelais de Machaut et estampies du Moyen Âge, jusqu'aux Boléro et foxtrot de Ravel, en passant par les mises en tablature de pavanés, basses danses et branles de la Renaissance, les suites instrumentales, les chaconnes, fandangos et autres Folies d'Espagne baroques, les menuets des genres instrumentaux du XVIII<sup>e</sup> siècle, les valse et mazurkas de Chopin. On trouvera dans le contrechamp des pratiques sociales de la danse, populaire ou non, actuelle notamment, de nombreux points d'appui pour éclairer le sujet.

### **Enseignements**

Enseignants : Claire CHAMIYE, Gilles CABANES, Frédéric ISOLETTA – 30 heures d'enseignement (18 au titre de l'agrégation externe et 12 au titre de l'agrégation interne) réparties de septembre à janvier. Ces enseignements auront lieu les mercredis et samedis.

### **CORPUS 2 : « Fumeuses spéculations » : tours de force et énigmes poético-musicales dans les répertoires polyphoniques du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. (Nouvelle question)**

La question invite à interroger les répertoires polyphoniques depuis le XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, sous l'angle des procédés compositionnels spéculatifs déployés par les compositeurs et les poètes. Canons, constructions numérique-rythmiques, acrostiches, jeux de notation et autres rébus musicaux sont mis au service d'une esthétique de la subtilité et témoignent d'un goût certain pour l'hermétisme. Par le sonore et le visuel les musiciens offrent une lecture raffinée, et parfois symbolique du monde tel qu'ils le conçoivent.

On interrogera la mesure dans laquelle les répertoires polyphoniques de la fin de ce long Moyen Âge représentent tant une incessante recherche d'innovations qu'un héritage mathématico-spéculatif ancien.

### **Enseignements**

Enseignants : Julien FERRANDO – 18 heures d'enseignement réparties d'octobre à mars. Ces enseignements auront lieu les samedis (visioconférences).

### **CORPUS 3 : Les interactions sonores et visuelles dans les musiques écrites et mixtes des années 1960 à aujourd'hui (nouvelle question).**

De la Dream House de La Monte Young et Marian Zazeela (1962), des Polytopes de Xenakis (1967-1985), jusqu'au Noa-Noa de Saariaho (1992), Professor Bad Trip de Romitelli (1998), ou Light Music de Thierry de Mey (2004) et jusqu'à aujourd'hui, l'écriture musicale, qu'elle soit instrumentale, électronique ou mixte, se voit de plus en plus accompagnée d'une pensée visuelle qui prend des visages multiples. Projections lumineuses, vidéo diffusée au-dessus ou en surimpression de l'espace scénique, dispositif de captation de gestes vers une matérialisation lumineuse, etc. : ces déclinaisons du support visuel mettent le spectateur au centre de nouveaux questionnements sur l'objet musical.

La musique peut-elle se passer du visuel proposé ? Quelles sont les interactions entre les différentes voies d'énonciation et de sensorialité, depuis la juxtaposition jusqu'à la fusion ? La conception musicale

inclut-elle à son origine le processus visuel ? Quelles sont les conséquences de ces nouvelles approches sur la perception et l'accessibilité de l'œuvre contemporaine ? L'écriture musicale s'en est-elle trouvée renouvelée ?

Dans des champs qui pourront être également esthétique, phénoménologique, la réflexion se concentrera sur la musique instrumentale écrite ou mixte, excluant l'opéra et les genres apparentés.

### **Enseignements**

Enseignants : Vincent TIFFON (+ Guests) – 18 heures d'enseignement réparties de septembre à mars. Ces enseignements auront lieu les samedis (visiocoférence).

Chaque sujet est abordé de façon spécifique au cours de séances réparties tout au long de l'année. Des séances méthodologiques, plus transversales, sont également programmées le samedi (enseignante : Christine ESCLAPEZ).

 **Commentaire de trois fragments d'œuvres enregistrées d'une durée n'excédant pas quatre minutes chacun (agrég interne / externe)**

• **Durée : 2 heures (Agrég interne) / Epreuve orale (Agrég externe)**

« Il est procédé pour chaque fragment à trois écoutes successives séparées par un intervalle de trois minutes. Au terme de la troisième écoute de chacun des deux premiers fragments, le candidat dispose de 20 minutes pour rédiger son commentaire. Au terme de la dernière écoute du dernier fragment, cette durée de 20 minutes est augmentée dans la limite de l'horaire global imparti à l'épreuve, permettant ainsi au candidat d'affiner son commentaire. Le candidat peut donner à son

commentaire l'orientation de son choix pour chaque fragment non identifié. En revanche, lorsque le dernier des trois fragments est identifié, le candidat doit développer son commentaire en proposant une démarche pédagogique visant la connaissance par des élèves de collège et lycée de l'extrait entendu. Le candidat est autorisé à prendre des notes pendant l'audition. »

### **Enseignements**

Enseignant : Christophe FLOQUET – Enseignement tout au long de l'année (mercredi). Une épreuve orale de commentaire d'écoute figure également parmi les épreuves d'admission de l'agrégation externe. Les

séances, dès le premier semestre, visent à préparer ces deux types d'épreuves orale et écrite.

## 🎧 Écriture pour une formation donnée à partir d'une ligne mélodique d'environ trente mesures (agrég externe)

### • Durée : 6 heures

« Écriture pour une formation donnée à partir d'une ligne mélodique d'environ trente mesures. Le style classique (Mozart, Haydn, Beethoven) est l'unique référence stylistique pour cette épreuve. La formation imposée par le sujet fait appel à un piano et à un ou deux instruments mélodiques. La ligne mélodique donnée par le sujet peut circuler entre les deux ou trois instruments »

### Enseignements

Enseignant : Christophe FLOQUET – 20 heures d'enseignement réparties d'octobre à mars. Cet enseignement est hautement complémentaire à celui concernant l'épreuve d'arrangement décrit ci-dessous.

## 🎧 Épreuve d'arrangement (agrég interne)

### • Durée : 4 heures et demie

« La partition d'une pièce vocale est distribuée avec le sujet. Elle est le support de la construction d'un projet musical dans une classe de lycée. Le sujet précise les ressources disponibles dans la classe concernée par ce projet musical. Le candidat réalise un arrangement vocal et instrumental de la partition proposée par le sujet. Il tire parti des ressources instrumentales disponibles dans la classe en veillant à privilégier une écriture rendant possible l'interprétation de la pièce par les élèves ; il veille par ailleurs à arranger la partition pour permettre à tous les élèves de développer leurs compétences à chanter en polyphonie ; aux élèves non-instrumentistes de tenir une partie harmonique ou rythmique sur tout ou partie de l'arrangement.

Le candidat rédige une brève note d'intention précisant notamment les choix artistiques sur lesquels repose l'arrangement effectué ; les difficultés techniques des parties vocales et instrumentales qui nécessiteront un travail pédagogique particulier. L'arrangement est réalisé sur la partition préparée jointe au sujet. »

### Enseignements

Enseignant : Christophe FLOQUET – 24 heures d'enseignement réparties de septembre à janvier. Cet enseignement est hautement complémentaire à celui concernant l'épreuve d'écriture décrit plus haut.

# Épreuves d'admission

Les calendriers prévisionnels ainsi que les lieux et dates des épreuves d'admission seront communiquées par le ministère à partir du mois de novembre.

## 🎧 Leçon devant le jury (agrég externe ET interne).

- **Durée de la préparation : 6 heures**
- **Durée de l'épreuve : 50 minutes**

« Cette épreuve comporte un exposé de synthèse fondé sur l'analyse et la mise en relation de plusieurs documents identifiés de nature diverse, dont une œuvre musicale enregistrée, une partition, un document iconographique, littéraire ou multimédia. Le nombre total de documents ne peut être supérieur à cinq. Le candidat expose et développe une problématique de son choix à partir des documents

## 🎧 Direction de chœur (agrég externe ET interne)

- **Agrégation externe :**
  - **Durée de la préparation : 30 minutes**
  - **Durée de l'épreuve : 20 minutes**

« Un texte polyphonique est proposé au candidat. Après une préparation, celui-ci dispose de 20 minutes pour le faire interpréter intégralement ou en partie par un ensemble vocal. Le candidat dispose d'un piano pendant la durée de la préparation et pendant la durée de l'épreuve. »

- **Agrégation interne :**
  - **Durée de la préparation : 30 minutes**
  - **Durée de l'épreuve : 40 minutes (20 minutes pour la direction du chœur, 20 minutes pour l'entretien)**

proposés. L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury. Pendant la préparation, le candidat dispose d'un clavier et du matériel nécessaire à l'exploitation des documents proposés. Durant l'épreuve, le candidat dispose d'un appareil de diffusion et d'un piano. »

### Enseignements

Enseignant : Christophe FLOQUET – mises en situation d'épreuve. Ces séances ont lieu de février à juin.

« Le candidat remet au jury un ensemble de cinq pièces polyphoniques à trois voix mixtes (deux voix de femmes, une voix d'hommes) qu'il doit connaître et maîtriser en vue de mener l'apprentissage et l'interprétation de l'une d'entre elles, choisie par le jury, avec l'ensemble vocal mis à sa disposition durant l'épreuve. Ces cinq pièces polyphoniques peuvent être a cappella et/ou avec accompagnement piano. Quatre de ces cinq pièces relèvent des périodes et/ou répertoires différents suivants :

- Relevant d'une période antérieure au XVIIIe siècle,
- Relevant des XVIIIe ou XIXe siècles,
- Relevant du répertoire savant des XXe et XXIe siècles,
- Relevant du répertoire des musiques populaires/actuelles,

- La cinquième pièce est un texte original qui peut être l'arrangement d'une œuvre existante et identifiée par le candidat ou bien une composition.

L'une de ces cinq pièces au moins est en langue étrangère. Quelle que soit la pièce choisie par le jury, le candidat peut s'il le souhaite en projeter les paroles sur un écran dans la salle d'épreuve facilitant la mémorisation du chœur. Dans cette perspective, il fournit au jury une clef USB réunissant cinq fichiers PDF portant chacun les paroles des pièces présentées au jury.

Le candidat veille à choisir des pièces lui permettant de témoigner de ses qualités de chef de chœur. La durée de chaque pièce doit être de quelques minutes permettant au jury de préciser au candidat le passage particulier qui doit être, de façon privilégiée, appris par le chœur.

Si la pièce choisie par le jury le permet, aux moments qu'il juge opportuns, le candidat peut accompagner l'apprentissage et l'interprétation du chœur à l'aide du piano mis à sa disposition ou d'un instrument polyphonique qu'il aura apporté.

Lorsqu'il se présente au concours au jour et à l'heure de sa convocation, le candidat transmet au secrétariat du concours un dossier constitué d'une page de présentation listant les pièces proposées et de quatre exemplaires de chacune des partitions. Par ailleurs, il garde en sa possession un cinquième exemplaire de chaque partition sur lequel il

pourra adosser son travail durant le temps de préparation puis avec le chœur durant l'épreuve. Après avoir pris connaissance du dossier présenté par le candidat, le jury lui annonce le titre de la partition retenue ainsi que le passage sélectionné qu'il aura à apprendre et à faire interpréter par le chœur durant l'épreuve. Il dispose alors de trente minutes de préparation.

L'entretien permet au jury d'interroger le candidat sur les aspects techniques, artistiques et pédagogiques du moment précédent et également sur les critères ayant présidé aux choix des cinq partitions proposées au jury.

Le candidat dispose d'un piano pendant la préparation et pendant la durée de l'épreuve. Il peut également tirer parti d'un instrument qu'il aura apporté. »

### **Enseignements**

Enseignants : Philippe FRANCESCHI, Mayelin PEREZ-HERNANDEZ – 35 heures d'enseignement réparties de septembre à juin.

Les agrégatifs peuvent suivre également les cours de direction de chœur dispensés dans le cadre du cursus de L3 musique. Des séances pourront également être programmées avec les ensembles vocaux des chefs de chœur.

- Des variations et/ ou improvisations instrumentales et/ ou vocales en s'appuyant sur certains éléments du texte donné, l'instrument étant librement choisi et apporté par le candidat. Il veillera tout d'abord à en conserver le style, puis pourra s'en détacher vers l'expression de sa propre culture.

## Épreuve de pratique instrumentale et vocale (agrég externe)

- **Durée de la préparation : 1 heure**
- **Durée de l'épreuve : 20 minutes**

Une mélodie avec paroles est proposée au candidat. Il en réalise :

- Une interprétation vocale a cappella ;
- Une interprétation vocale en s'accompagnant au piano ou sur un instrument polyphonique qu'il apporte ;

Cet ensemble est précédé d'une brève présentation de cinq minutes maximum des choix artistiques effectués. Il est suivi d'un entretien avec le jury portant sur les choix artistiques, techniques et stylistiques effectués par le candidat, ainsi que sur ses pratiques musicales, aussi bien instrumentales que vocales. Durant cet entretien, le jury peut être amené à demander au candidat d'illustrer vocalement et/ ou instrumentalement certains de ses propos. Ces échanges n'excèdent pas

☞ **Commentaire d'une œuvre musicale enregistrée non identifiée (ou d'un extrait) d'une durée n'excédant pas quatre minutes.**

• **Durée de la préparation : 20 minutes**

• **Durée de l'épreuve : 20 minutes**

« Le candidat donne à son commentaire l'orientation de son choix. L'exposé, d'une durée n'excédant pas dix minutes, est suivi d'un entretien en relation directe avec celui-ci. Durant la préparation, le candidat dispose d'un appareil d'écoute qu'il peut utiliser autant qu'il le souhaite. L'enregistrement n'est pas accompagné de partition. Le diapason mécanique est autorisé.

dix minutes. Le candidat dispose d'un piano pendant la préparation et pendant la durée de l'épreuve. »

### **Enseignements**

Enseignant : Charles-Henri FOURMENT – 30 heures d'enseignement réparties de mars à juin

Durant l'épreuve, le candidat dispose d'un appareil de diffusion qu'il peut utiliser durant son exposé initial et d'un piano. »

### **Enseignements**

La préparation à cette épreuve se déroulera dès le premier semestre – voir page 9. Des séances sont programmées jusqu'au mois de juin.

## Calendrier prévisionnel

Calendrier **indicatif** de la formation **sous réserve de changements éventuels**.

Les séances du mercredi ont lieu à l'ESPE site d'Aix salle E002.

Les séances du samedi sont indiquées en rouge. Elles ont lieu en distanciel ou dans les locaux de la faculté ALLSH (salles AR ou amphi 4), bâtiment EGGER campus Aix-facultés 3/29 av. Robert Schumann à Aix-en-Provence.

Date	13h00-15h00	15h00-17h00	17h00-19h00
mercredi 6 septembre 2023	Ecoute (et réunion)	Arrangement	épreuve technique
samedi 9 septembre 2023	Danse - ISOLETTA (ZOOM) - 3h (9h00-12h30)		
mercredi 13 septembre 2023	Arrangement 3 h	Histoire Danse Cabanes 3h	
samedi 16 septembre 2023	Sujet XX° - TIFFON (ZOOM) - 3h30 (9h00-12h30)		
mercredi 20 septembre 2023	Arrangement	Histoire Chamiyé - 1	épreuve technique
samedi 23 septembre 2023	Fumeuses spéculations - FERRANDO (ZOOM) - 3h30 (9h00-12h30)		
mercredi 27 septembre 2023	Arrangement	Ecoute	Harmonie
samedi 30 septembre 2023	Sujet XX° - TIFFON (ZOOM) - 3h30 (9h00-12h30)		
mercredi 4 octobre 2023	Arrangement 3 h	Histoire Danse Cabanes 3h	
samedi 7 octobre 2023	Danse - ISOLETTA (ZOOM) - 3h (9h00-12h30)		
mercredi 11 octobre 2023	Histoire Chamiyé – 2	Ecoute	épreuve technique
samedi 14 octobre 2023	Fumeuses spéculations - FERRANDO (ZOOM) - 3h30 (9h00-12h30)		
mercredi 18 octobre 2023	Ecoute	Harmonie	épreuve technique
samedi 21 octobre 2023	Méthodologie dissertation (3 h)		
23-28 octobre 2023	Fermeture des sites universitaires (congés d'automne)		
mercredi 1 novembre 2023	Férié		

Date	13h00-15h00	15h00-17h00	17h00-19h00
samedi 4 novembre 2023			
mercredi 8 novembre 2023	Ecoute	Histoire Chamiyé - 3	épreuve technique
mercredi 15 novembre 2023	Arrangement	Ecoute	Harmonie
<b>samedi 18 novembre 2023</b>	<b>Danse - ISOLETTA (ZOOM) - 3h (9h00-12h30)</b>		
mercredi 22 novembre 2023	Arrangement	Ecoute	épreuve technique
<b>samedi 25 novembre 2023</b>	<b>Sujet XX° - TIFFON (ZOOM) - 3h30 (9h00-12h30)</b>		
mercredi 29 novembre 2023	Ecoute	Harmonie	épreuve technique
<b>samedi 2 décembre 2023</b>	<b>Fumeuses spéculations - FERRANDO (ZOOM) - 3h30 (9h00-12h30)</b>		
mercredi 6 décembre 2023	Arrangement	Ecoute	épreuve technique
<b>samedi 9 décembre 2023</b>	<b>Danse - ISOLETTA (ZOOM) - 3h (9h00-12h30)</b>		
mercredi 13 décembre 2023	Harmonie 3 heures	Direction de chœur (PF) – 2 h.	
<b>samedi 16 décembre 2023</b>	<b>Méthodologie dissertation (3 h)</b>		
mercredi 20 décembre 2023	Arrangement	Ecoute	épreuve technique
<b>23 décembre au 6 janvier 2023</b>	<b>Fermeture des sites universitaires (congés de fin d'année)</b>		
mercredi 10 janvier 2024	Arrangement	Ecoute	épreuve technique
<b>samedi 13 janvier 2024</b>	<b>Danse - ISOLETTA (ZOOM) - 3h (9h00-12h30)</b>		
mercredi 17 janvier 2024	Arrangement	Ecoute	épreuve technique
<b>samedi 20 janvier 2024</b>	<b>Méthodologie dissertation (3 h)</b>		
mercredi 24 janvier 2024	<b>Semaine présumée des épreuves d'admissibilité agreg interne</b>		
mercredi 31 janvier 2024	Harmonie	Oral interne	épreuve technique
<b>samedi 3 février 2024</b>	<b>Sujet XX° - TIFFON (ZOOM) - 3h30 (9h00-12h30)</b>		
mercredi 7 février 2024	Harmonie	Oral interne	épreuve technique
<b>samedi 10 février 2024</b>	<b>Fumeuses spéculations - FERRANDO (ZOOM) - 3h30 (9h00-12h30)</b>		
mercredi 14 février 2024	Harmonie	Oral interne	épreuve technique
<b>samedi 17 février 2024</b>	<b>Sujet XX° - TIFFON (ZOOM) - 3h30 (9h00-12h30)</b>		
mercredi 21 février 2024	Harmonie	Oral interne	épreuve technique

Date	13h00-15h00	15h00-17h00	17h00-19h00
samedi 24 février 2024	Fumeuses spéculations - FERRANDO (ZOOM) - 3h30 (9h00-12h30)		
mercredi 28 février 2024	Oral interne	Oral interne	épreuve technique
samedi 2 mars 2024			
<b>4-9 mars 2024</b>	<b>Fermeture des sites universitaires (congés d'hiver)</b>		
<b>11-16 mars 2024</b>	<b>Semaine présumée des épreuves d'admissibilité agreg externe</b>		
mercredi 20 mars 2024	Oral interne	Commentaire Oral	déchif/impro
samedi 23 mars 2024	Direction chœur (5h)		
mercredi 27 mars 2024	Oral interne	Direction chœur (PF)	déchif/impro
samedi 30 mars 2024	Direction chœur (5h)		
mercredi 3 avril 2024	Oral interne	Commentaire Oral	déchif/impro
8-13 avril 2024	<b>Semaine présumée des épreuves d'admissibilité agreg interne</b>		
mercredi 17 avril 2024	Oral Leçon	Commentaire Oral	déchif/impro
Samedi 20 avril 2024	Prépa Leçon – ISOLETTA 9h30-12h30	Direction chœur (PF) 13h30-17h30	
mercredi 24 avril 2024	Direction chœur (PF) (3 h, à confirmer)		
<b>29 avril - 4 mai 2024</b>	<b>Fermeture des sites universitaires (congés de printemps)</b>		
<b>mercredi 8 mai 2024</b>	<b>Férié</b>		
mercredi 15 mai 2024	Oral Leçon	Commentaire Oral	déchif/impro
mercredi 22 mai 2024	Oral Leçon	Direction chœur (PF)	déchif/impro
Samedi 25 mai 2024	Direction chœur (PF) 13h00-18h00		
mercredi 29 mai 2024	Oral Leçon	Commentaire Oral	déchif/impro
mercredi 5 juin 2024	Oral Leçon	Direction chœur (PF)	déchif/impro
10-16 juin 2024	<b>Semaine présumée des épreuves d'admissibilité agreg externe</b>		